ORGANISATION DE COORDINATION POUR LA LUTTE CONTRE LES ENDEMIES EN AFRIQUE CENTRALE

Secrétariat Exécutif

814, Rue 2003 Yaoundé II / B.P. 15665 YAOUNDE Cameroun Tél. 00.237 / 22.23.22.32 /22.23.77.86 Fax : 00.237 / 22.23.00.61

E-mail : contact@oceac.org ; Site web: www.oceac.org

N°200-25/AP/SE/CAB/DAF/DPR/CMTN-OH Yaoundé, le

AVIS D'APPEL A PROJETS D'INTERVENTION NATIONAUX ET TRANSFRONTALIERS DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TROPICALES NEGLIGEES AVEC LA STRATEGIE ONE HEALTH DANS LES SIX PAYS DE LA CEMAC

1. Objet de l'Appel à projets

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pour combattre les Maladies Tropicales Négligées et la promotion du One Health, il est prévu de financer au moins 10 projets d'intervention nationaux et transfrontaliers au bénéfice des programmes nationaux de lutte contre les MTN dans les six pays de la zone CEMAC.

A cet effet, le Secrétaire Exécutif de l'OCEAC lance un Appel à projet à l'intention des programmes nationaux de lutte contre les MTN pour soumettre les projets d'intervention nationaux et transfrontaliers en partenariat entre deux ou plusieurs pays de la zone CEMAC.

2. Consistance des prestations

Il s'agit pour chaque pays de la zone CEMAC de soumettre à l'OCEAC un projet de lutte contre les MTN. Deux pays ou plus ayant des frontières communes peuvent presenter un projet d'intervention ensemble. Les projets d'interventions contre les MTN avec l'approche One Health se présentent sous deux modalités: projets nationaux et projets transfrontaliers.

Projets d'intervention nationaux : Chaque pays de la zone CEMAC devra bénéficier d'au moins un projet financé. Ces projets visent à renforcer les capacités des programmes nationaux et à améliorer la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées. Les projets d'intervention nationaux soumis dans le cadre de cet appel à propositions doivent s'aligner sur au moins l'un des domaines d'intervention prioritaires suivants : renforcement des systèmes de santé pour la lutte contre les MTN ; intégration de l'approche One Health dans les programmes MTN ; prise en compte des conséquences de la COVID 19 et toutes autres épidémies et/ou pandémies émergentes et réémergentes sur la lutte contre les MTN ; amélioration de la détection des cas et de la couverture des interventions MTN ; promotion de stratégies innovantes pour atteindre les populations vulnérables ; renforcement de la surveillance et du suivi-évaluation des MTN ; participation communautaire dans la lutte contre les MTN.

1. **Projets d'intervention transfrontaliers** : Au moins deux projets transfrontaliers seront financés pour favoriser l'harmonisation et la synergie d'action de lutte entre plusieurs pays et accélérer ainsi l'élimination des MTN dans un cadre régional. Ces

projets doivent démontrer une approche coordonnée entre au moins deux États membres de la CEMAC.

2. **Projets d'intervention transfrontaliers** : Au moins deux projets transfrontaliers seront financés pour favoriser l'harmonisation et la synergie d'action de lutte entre plusieurs pays et accélérer ainsi l'élimination des MTN dans un cadre régional. Ces projets doivent démontrer une approche coordonnée entre au moins deux États membres de la CEMAC. Les projets dans ce domaine doivent : démontrer une approche collaborative impliquant au moins deux pays de la sous-région CEMAC, de préférence en intégrant l'approche One Health ; présenter une stratégie claire pour la coordination des activités de part et d'autre des frontières ; proposer des interventions innovantes adaptées au contexte transfrontalier ; intégrer des stratégies de surveillance et de réponses rapides dans les zones frontalières ; inclure des mécanismes de partage d'informations et de ressources entre les pays participants ;s'aligner sur les stratégies nationales, régionales et mondiales existantes pour l'élimination de ces maladies ; démontrer une compréhension approfondie des défis spécifiques liés à ces maladies dans un contexte transfrontalier ; inclure des approches pour renforcer la collaboration entre les systèmes de santé des pays concernés.

Dans les deux cas, les programmes nationaux de lutte contre les MTN doivent s'associer à une ONG ou un consortium d'ONG qui correspondent aux crières d'éligibilité de la KFW.

3. Période d'exécution

Les projets sélectionnés et financés doivent s'exécuter dans un délais maximum de 36 mois à compter de la date de signature du contrat.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel à projets est restreinte aux programmes nationaux de lutte contre les maladies tropicales négligées du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo Brazzaville, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad, en partenariat avec des ONG éligibles.

5. Financement et coût prévisionnel

a. Financement

Les prestations objet du présent Appel à projet sont financées par les fonds de la Coopération allemande, gérés par la KFW

b. Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel maximum reservé pour chaque projet est de 600 millions de francs CFA

6. Consultation du Document d'Appel à projets

Le document d'appel à projets peut être consulté gratuitement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans les sites WEB de l'OCEAC et du Programme MTN-OH, par le lien : https://mtnonehealth.org/appel-a-projets/

7. Remise des offres

Les projets sont soumis directement en ligne par le lien indiqué à cet effet dans le document d'Appel à projets publié dans les sites WEB de l'OCEAC et du programme MTN-OH de l'OCEAC en français, en anglais, en espagnole ou en arabe au plus tard le 30 juin 2025 à 23 heures 59 minutes, heure de Yaoundé.

8. Recevabilité des projets

Chaque soumissionnaire devra suivra les critères de recevabilité et d'éligibilité indiqué dans le document d'Appel à projets.

9. Evaluation des projets et méthode de selection

Les critères d'évalution sont indiqués dans le documents d'Appel à Projets, section 5, point 1. Les grilles d'évaluation seront publiées dans le site WEB de l'OCEAC et du programme MTN-OH.

Un Comité d'Expert Internationaux sera convoqué pour sélectionner les meilleurs projets et soumettra son rapport à l'OCEAC qui après validation demandera l'Avis de Non Objection de la KFW.

10. Renseignements complémentaires

Toute personne intéressée peut solliciter des renseignements complémentaires aux trois mail suivants:

- marielle.ngassa@oceac.org;
- raphael.okalla-abodo@gfa-group.de
- contact@oceac.org.

Madame Le Secrétaire Exécutif

ORGANISATION DE COORDINATION Pour la Lutte Contre les Endémies en Afrique Centrale
Le Secrétaire Exécutif
O.C.E.A.C

Dr KHADIDJA GUIRSIMI YOUSSOUF